

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 9 SEPTEMBRE 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 9 septembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCE : M^{me} Marie-Chantal Dufour

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-09-318

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**

C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025, 19 h ;

D. Acceptation des comptes à payer - Août 2025 ;

E. Dépôt du rapport de l'état de la situation financière au 31 août 2025 ;

F. Correspondance :

- a) Correspondance de M^{me} Katia Chastenay, CPA auditrice de l'information financière et du financement concernant le financement de 308 838 \$;
- b) Correspondance de M. Billy Hovington, président du Festival du fjord relativement pour des remerciements pour la collaboration de la Municipalité de Sacré-Cœur lors du festival ;
- c) Correspondance de Mme Josée Gagnon, biologiste du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la demande de marquage de la chaussée ;

G. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

H. Administration générale :

- a) Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes ;
- b) Embauche d'un journalier temporaire ;
- c) Ouverture emprunt temporaire – Règlement 633 ;
- d) Modification d'une entente de travail d'un employé cadre ;
- e) Don œuvre d'art René Gagnon ;

I. Hygiène du milieu :

- a) Mandat pour inspection de regards rue Gagné et rue Principale ;
- b) Recherche de fuite réseau aqueduc municipal ;

J. Transport :

- a) Demande de Mme Julie Labille ;
- b) Mandat pour étude de caractérisation prolongement rue Gauthier ;
- c) Achat d'arbres et arbustes ;
- d) Collecte des encombrants et résidus verts ;
- e) Clôture terrain de volley-ball ;
- f) Achat d'un ponceau de 1.600 m T.T.O. G pour le prolongement de la rue Gauthier ;

K. Urbanisme :

- a) Dépôt des permis émis au mois d'août 2025 ;
- b) Poste de technicien en urbanisme ;

L. Tourisme :

- a) Affichage non autorisé, Ministère du Tourisme ;

M. Culture :

- a) Conférence humoristique de Marthe Laverdière ;
- b) Marché de Noël ;

N. Loisir :

- a) Dépôt rapport du camp de jour et de la piscine 2025 ;
- b) Halloween 2025 ;
- c) Escape Game 2025 ;

O. Santé et bien-être :

- a) Nomination d'un représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord ;
- b) Programme Nouveaux Horizons pour les aînées – Projets communautaires ;

P. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois d'août 2025 ;
- b) Démission de monsieur Alexis Gauthier ;
- c) Démission de monsieur Nicolas Morel ;
- d) Autorisation d'achat de bottes de pompiers ;

Q. Embellissement : (aucun point)

R. Demande d'appui et de reconnaissance :

- a) Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec ;
- b) Blocus forestiers en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

S. Demande d'aide financière :

- a) Demande de commandite – Troisième édition du souper d'Halloween à emporter ;
- b) Demande d'appui financier – Association du cancer de l'Est du Québec ;
- c) Commandite souper interculturel ;
- d) Demande d'aide financière – Soirée-bénéfice pour la fibrose kystique - le 15 novembre 2025 ;

T. Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

U. Période de questions

V. Levée de la séance

Résolution 2025-09-319

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2024-09-320

Acceptation des comptes à payer – Août 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 septembre 2025 totalisant **411 526,61 \$** décrits comme suit :

Palement par chèque 56 057,87 \$

Palement par dépôt automatique 138 942,07 \$

Palement par prélèvement automatique 38 243,27 \$

Palement payé d'avance 178 283,40 \$

Dépôt

Dépôt du rapport de la situation financière au 31 août 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 août 2025.

Correspondance :

- a) Correspondance de M^{me} Katia Chastenay, CPA auditrice de l'information financière et du financement concernant le financement de 308 838 \$;
- b) Correspondance de M. Billy Hovington, président du Festival du fjord relativement pour des remerciements pour la collaboration de la Municipalité de Sacré-Cœur lors du festival ;
- c) Correspondance de Mme Josée Gagnon, biologiste du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la demande de marquage de la chaussée ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Nada Deschênes, conseillère fait également un résumé de ses activités des dernières semaines.

Administration générale :

Résolution 2025-09-321

Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux au cours de la période des Fêtes, soit du 19 décembre 2025 au 2 janvier, retour le 5 janvier 2025.

Résolution 2025-09-322

Embauche d'un journalier temporaire

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés rapidement, il est donc requis d'avoir du personnel supplémentaire pour une période approximative de quatre (4) à dix (10) semaines ;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un affichage du poste temporaire de journaliser a été publié le 22 août 2025 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à procéder à l'embauche de deux (2) journaliers temporaires pour une période d'environ quatre (4) à dix (10) semaines selon les dispositions de la convention collective.

Résolution 2025-09-323

Ouverture emprunt temporaire – Règlement 633

CONSIDÉRANT QUE le conseil de cette municipalité a, lors d'une séance tenue le 15 mai 2025, adopté un règlement aux fins de décréter le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 633 au montant de 308 838 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de défrayer ces travaux au moyen d'un emprunt temporaire en attendant le financement à long terme;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur demande, par les présentes, à la Caisse Populaire du Saguenay-Saint-Laurent, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 308 838 \$ en attendant le financement à long terme du règlement numéro 633.

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document à cet effet.

Résolution 2025-09-324

Don œuvre d'art René Gagnon

CONSIDÉRANT QUE madame Claire-Hélène Hovington désire remettre à la municipalité une fresque du peintre René Gagnon en échange d'un reçu d'impôt;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une expertise de M. Alain Lacoursière ainsi qu'un autre de la Galerie d'art Cosner dans les quel ils évaluent la valeur de l'œuvre d'art;

CONSIDÉRANT QU'en échange un reçu d'impôt sera remis en prenant la moyenne des deux valeurs obtenues des rapports d'évaluations;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le don de madame Claire-Hélène Hovington en échange d'un reçu d'impôt correspondant à la moyenne des deux évaluations reçues.

Hygiène du milieu

Résolution 2025-09-325

Mandat pour inspection de regards rue Gagné et rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit à l'été 2026 procéder à des travaux de resurfaçage de la rue Gagné et rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire vérifier nos regards sanitaires et pluviaux sur ces rues afin de déterminer leur état afin d'en informer le ministère au préalable pour qu'ils puissent être réparés avant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons 56 regards à faire inspecter;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de BPA au montant de 8 500,00 \$ taxes non incluses;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de BPA au montant de 9 772,88 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2025-09-326

Recherche de fuite réseau aqueduc municipal

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable, nous devons procéder à la recherche de fuite sur le réseau municipal par l'écoute de robinets d'arrêt;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Compteur d'eau du Québec au montant de 3 210.00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Compteur d'eau du Québec au montant d'environ 3 690,70 \$; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Transport :

Résolution 2025-09-327

Demande de M^{me} Julie Labille

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Labille demande au conseil municipal une solution afin de trouver des solutions pour éviter que les touristes ramassent leur déchet ainsi que les excréments laissés par les individus :

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'installer de l'autre côté du pont Couvert des poubelles gratuitement. Toutefois, il faudra une personne pour les apporter de l'autre côté du pont lors des cueillettes des ordures;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'installer de la signalisation pour garder cet endroit propre et une autre interdisant les excréments;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur du service technique d'installer une poubelle verte de 360 litres de l'autre côté du pont pourvu que madame Labille traverse la poubelle lors de la cueillette des matières résiduelles;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneaux pour garder cet endroit propre et interdisant les excréments.

Résolution 2025-09-328

Mandat pour étude de caractérisation prolongement rue Gauthier

CONSIDÉRANT QUE le règlement 633 relatif au prolongement de la rue Gauthier a été accepté par le MAMH en date du 29 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation du site doit être réalisée afin de se conformer aux exigences du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord relatif aux zones de contraintes aux glissements de terrain dans les dépôts meubles et le roc ainsi qu'à l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de propositions ont été demandées à des firmes spécialisées afin de procéder à l'étude de caractérisation et l'entreprise Solroc est le plus bas soumissionnaire au montant de 21 974,00 \$, taxes non incluses;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Solroc au montant de 25 264,61 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt 633.

Résolution 2025-09-329

Achat d'arbres et arbustes

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de la promenade, nous devons acheter des arbres et arbustes;

CONSIDÉRANT QUE la pépinière Sylvestria nous propose les arbres et arbustes au montant d'environ 7 196,85 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de la pépinière Sylvestria au montant d'environ 8 274,58 \$ taxes incluses pour la fourniture d'arbre et arbustes; le coût étant approprié à même le règlement 626.

Dépôt

Collecte des encombrants et résidus verts

Les membres du conseil et l'assistance sont informés que la collecte des encombrants se fera à date fixe, elle s'effectuera le 21 octobre 2025 et celle des résidus verts aura lieu les 14 et 15 octobre 2025.

Résolution 2025-09-330

Clôture terrain de volley-ball

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Sacré-Cœur a procédé à des travaux de remplacement du sable sur le terrain de volley-ball au cout de 4 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de la Maison des jeunes demandent que le terrain de volley-ball soit clôturé afin d'éviter que les jeunes (et autres citoyens) y circulent en vélo, trottinettes et autre, et qu'il n'y ait plus d'entreposage de neige à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'achat et l'installation de cette clôture un montant de 1 044,03 \$ est exigé pour la fourniture et l'installation ;

CONSIDÉRANT QUE pour diminuer les coûts, il est demandé que la Municipalité procède à l'installation de la clôture tandis que la maison des jeunes procèdera à l'achat du matériel ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le clôturage du site du terrain de volley-ball et de placer un géotextile sur le terrain pour la période hivernale et de procéder à l'installation de la clôture fournie par la Maison des Jeunes.

RÉSOLUTION 2025-09-331

Achat d'un ponceau de 1.600m T.T.O. G pour le prolongement de la rue Gauthier

CONSIDÉRANT QU'UNE le ponceau est nécessaire pour le prolongement de la rue Gauthier;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, un ponceau d'un diamètre de 1.600m minimum doit être installé;

CONSIDÉRANT QUE l'achat du ponceau est conditionnel au résultat de l'étude géotechnique fait par la firme Solroc;

CONSIDÉRANT QUE Produits B.C.M ltée nous propose un ponceau T.T.O.G de 1.600m de 30 mètres de longueur avec raccord et transport au montant de 17 190,96 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition de Produits B.C.M ltée pour l'achat et le transport du ponceau au montant de 19 765,31 \$ taxes incluses ;

Urbanisme:

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en août 2025

Au mois d'août 2025, 15 permis ont été émis pour un total annuel de 124 permis.

La valeur des travaux pour le mois d'août s'élève à 99 148 \$ et le montant des permis du mois d'août s'élève à 180 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en août 2025.

Résolution 2025-09-332

Poste de technicien en urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'un technicien en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Djiby Abdoul Sy est à notre emploi depuis le 14 juillet 2025 au poste de technicien en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est de 960 heures;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation de la direction du service technique et de la direction générale qui stipule que le candidat le rencontre pas les attentes de la Municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’informer M. Djiby Abdoul Sy que la municipalité de Sacré-Cœur met fin à son emploi à compter du 12 septembre 2025.

Tourisme :

Résolution 2025-09-333

Affichage non autorisé Ministère du Tourisme

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2025, nous avons reçu une correspondance du ministère du tourisme à l’effet que la Municipalité a publié sur son édifice ainsi que sur son enseigne l’annonce d’un bureau d’information touristique et/ou de renseignement touristique, ce qui contrevient à l’article 5.1 de la Loi sur le ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux d’information sur la Côte-Nord sont localisés entre Tadoussac et Blanc-Sablon aux endroits suivants :

- Tadoussac
- Les Bergeronnes
- Les Escoumins – Essipit
- Longue-Rive
- Portneuf-sur-Mer
- Forestville
- Ragueneau
- Baie-Comeau
- Godbout - Secteur des panoramas
- Port-Cartier (Pointe-aux-Anglais)
- Port-Cartier
- L’Île-d’Anticosti
- Rivière-au-Tonnerre (Minganie)
- Havre-Saint-Pierre
- Baie-Johan-Beetz
- Aguanish
- Natashquan
- Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QUE le bureau d’information localisé à Tadoussac inclut celui de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QU’après validation depuis quelques années, la Municipalité de Sacré-Cœur a pu constater à plusieurs reprises que le bureau d’information de Tadoussac ne dirige pas adéquatement la clientèle touristique vers le village de Sacré-Cœur et nuit au développement touristique de notre village;

CONSIDÉRANT QUE tous les bureaux d’informations sur la Côte-Nord sont localisés sur la route 138 (route des baleines) et que la Municipalité de Sacré-Cœur est localisée sur la route 172 Nord (route du Fjord) et qu’aucun bureau d’information n’est localisé sur cette route pour diriger les touristes;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la Municipalité de Sacré-Cœur située au 88, rue Principale nord a opéré un kiosque d'information touristique afin répondre au besoin de la clientèle touristique qui passe sur la route 172 et que tous les frais encourus ont été assumés par la Municipalité de Sacré-Cœur sans aucun fond du ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère du Tourisme une autorisation afin de devenir un organisme titulaire d'un agrément du ministre à l'égard des services d'informations touristiques qu'ils offrent;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à entamer les démarches pour obtenir et être titulaire d'un agrément du ministre à l'égard des services d'informations touristiques qu'ils offrent.

Culture :

Résolution 2025-09-334

Conférence humoristique de M^{me} Marthe Laverdière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des occasions de s'ouvrir à différentes formes d'art ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'opportunité exceptionnelle d'accueillir M^{me} Marthe Laverdière pour une conférence humoristique, reconnue pour son charisme et sa capacité à rassembler les citoyens autour de l'humour et de la convivialité ;

CONSIDÉRANT QUE la conférence est prévue pour le 30 mai 2026 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de la conférence humoristique de M^{me} Marthe Laverdière le 30 mai 2026 pour un montant total d'environ 5000 \$: le coût étant approprié au budget 2026 incluant les dépenses associées au projet ;

Résolution 2025-09-335

Marché de Noël – 8 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur fait la promotion de la culture et de ses artisans locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite offrir aux artisans locaux, une visibilité et un endroit pour faire la promotion de leur talent ;

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël est un incontournable dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Sacré-Cœur a accepté d'organiser le Marché de Noël, édition 2025, en collaboration avec la municipalité de Sacré-Cœur le 8 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières accepte d'organiser cet évènement sous condition qu'il puisse amasser un certain profit pour la survie de leur organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de location de salle s'applique à cet organisme ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite est demandée à la hauteur de la location de la salle Le Cœur du Fjord ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le marché de Noël 2025 soit planifié et organisé par le Cercle des Fermières de Sacré-Cœur et que la Municipalité soit en support pour l'organisation.

QUE la location de la salle Le Cœur du Fjord soit aux frais du Cercle des Fermières, selon la Politique de location en vigueur;

QUE le conseil municipal accorde une commandite après l'évènement à la hauteur du prix de la location de la salle Le Cœur du Fjord avant taxes.

Loisir :

Dépôt

Dépôt rapport du camp de jour et de la piscine 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport du camp de jour de madame Erika Lévesque, coordonnatrice en loisir, et madame Annie Manning dépose le rapport de la piscine 2025.

Résolution 2025-09-336

Halloween 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite offrir une activité festive et rassembleuse à l'occasion de l'Halloween 2025 pour ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose désormais d'une promenade accessible et sécuritaire permettant aux citoyens de profiter d'un espace convivial ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur organise, le vendredi 31 octobre 2025, une remise de bonbons pour toute la famille sur la promenade municipale, où les résidents souhaitant se regrouper pourront réserver une table et seront invités à se déguiser ainsi qu'à décorer leur espace de manière festive ;

QUE des concours soient organisés à l’occasion de l’Halloween 2025, incluant la table la mieux décorée sur la promenade, la maison la mieux décorée sur l’ensemble du territoire municipal, ainsi que le plus beau costume pour enfants et adultes, avec différentes catégories et prix à gagner;

QUE La Municipalité veille à la promotion de l’événement ainsi qu’à la coordination logistique requise pour en assurer le bon déroulement.

Résolution 2025-09-337

Jeu d'évasion (Escape Game) 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la volonté de promouvoir les activités culturelles et ludiques pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT QU’un jeu d’évasion (Escape Game) vise à développer les capacités de réflexion, l’esprit d’équipe et la créativité des participants, à travers une expérience immersive dans un décor thématique;

CONSIDÉRANT QUE l’espace fermé de la bibliothèque municipale, avec ses rayonnages, son ambiance feutrée et son décor, représente un lieu idéal pour recréer l’atmosphère du jeu ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser Annie Manning à organiser le Jeu d’évasion ‘*Escape Game – La Prisonnière des Pages Maudites*’, qui se tiendra dans l’espace fermé de la bibliothèque municipale le 25 octobre 2025;

QUE la municipalité autorise la publication d’un avis public ainsi que sur sa page Facebook officielle afin de solliciter des bénévoles pour l’activité mentionnée;

QUE les coûts alloués pour la réalisation de l’activité pour la conception du jeu, l’achat de matériel, la décoration, les costumes et les effets sonores soient assumés à même le budget municipal prévu à cet effet;

Santé et Bien-être :

Résolution 2025-09-338

Nomination d’un représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) qui vise à :

- encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et de concrétiser la vision d’une société pour tous les âges;
- réaliser l’adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés inclusives à tous les âges de la vie.

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 de la démarche MADA « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » permet aux municipalités et aux MRC d'élaborer et mettre à jour une politique des aînés et un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a une entente avec le Secrétariat aux aînés jusqu'au 11 février 2027 pour la réalisation du Volet 1 de la démarche ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord a été mis à jour conformément aux lignes directrices du Volet 1 de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de chaque municipalité de La Haute-Côte-Nord doit être nommé au comité de pilotage MADA de la MRC ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Annie Manning, agente de développement communautaire soit la représentante de la municipalité et que M^{me} Lise Boulianne, maire soit le substitut au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord.

Résolution 2025-09-339

Programme Nouveaux Horizons pour les aînées – Projets communautaires

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) offre un soutien financier pouvant atteindre 25 000 \$ pour des projets communautaires visant à favoriser l'inclusion sociale, la participation active et le mieux-être des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur souhaite déposer une demande dans le cadre de ce programme pour un projet visant à reconnaître les contributions des aînés à la vie communautaire et à favoriser les échanges intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du programme, notamment en matière de participation sociale, de mentorat intergénérationnel et de lutte contre l'isolement;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour, appuyé par Mme Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sacré-Cœur autorise le dépôt d'une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet « *Mémoire vivante – Souper hommage* »;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, Directeur général et greffier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois d'août en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'août 2025.

RÉSOLUTION 2025-09-340

Démission de monsieur Alexis Gauthier

CONSIDÉRANT QU M. Alexis Gauthier manque de temps pour répondre aux appels ;

CONSIDÉRANT QUE M. Gauthier n'a pas répondu aux appels depuis 26 septembre 2024 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la démission de monsieur Alexis Gauthier.

RÉSOLUTION 2025-09-341

Démission de monsieur Nicolas Morel

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Morel manque de temps pour répondre aux appels ;

CONSIDÉRANT QUE M. Morel n'a pas répondu aux appels depuis le 30 janvier 2024 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la démission de monsieur Nicolas Morel.

RÉSOLUTION 2025-09-342

Autorisation d'achat de bottes de pompiers

CONSIDÉRANT QUE l'achat des bottes pour les pompiers est prévus au budget ;

CONSIDÉRANT QU'après une période de 10 ans, les bottes doivent être changées ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) paires de bottes sont maintenant désuètes et qu'il est requis de faire l'achat de trois (3) paires de bottes pour des pompiers au montant de 525 \$ taxe non incluse;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de trois (3) paires de bottes au montant de 603,63 \$ taxe incluse.

Embellissement : (aucun point)

Appui :

Résolution 2025-09-343

**Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des
activités de contrôle routier au Québec**

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M Philippe Roy et, appuyé par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sacré-Cœur appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec ;
- Au bureau du premier ministre du Québec ;
- À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du

conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.

- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

Résolution 2025-09-344

Blocus forestiers en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT QUE nous vous interpellons personnellement au sujet des blocus forestiers des *Mamo, Mamu* sur le territoire des forêts publiques du Québec, dont vous êtes le plus haut responsable de la gestion;

CONSIDÉRANT QU'un groupe d'individus, mené par M. Dave Petiquay, parcourt actuellement les forêts du Québec en se présentant comme le défenseur des chefs héréditaires du territoire. Il demande à être reconnu comme tel et vous interpelle en ce sens. Or, nous constatons que votre gouvernement ne manifeste aucune intention d'intervenir dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de cette inaction sont graves pour les communautés forestières: les entrepreneurs, les travailleurs, les familles et la cohabitation avec les Premières Nations se trouvent plongés dans un climat de tension intenable. Depuis trois ans, nous subissons des crises successives qui affectent directement nos vies et nos moyens de subsistance. Vous devez intervenir afin de mettre fin à cette prise d'otage des Québécoises et Québécois qui vous ont élu et qui demandent que leurs droits soient respectés;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un dossier de nation à nation. Laisser des citoyens régler cela eux-mêmes sur le terrain est irresponsable et ne peut que mener à une escalade de tensions et de violence. Un véritable chef n'attend pas que la crise éclate : il agit pour l'éviter et la résoudre;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, nous vous demandons de mettre en place **une réelle cellule de crise** afin de régler une fois pour toutes cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE nous tenions à préciser que le gouvernement du Québec portera la responsabilité de tout dérapage malheureux qui pourrait survenir sur le terrain si aucune action n'est entreprise rapidement.

CONSIDÉRANT QUE l'urgence est réelle et immédiate. Nous vous demandons d'agir dès maintenant afin d'éviter une détérioration irréversible du climat social et économique. Le temps presse : nous attendons, Monsieur le Premier Ministre, de votre gouvernement, une réponse rapide et des gestes concrets.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE vous êtes le plus haut responsable de la gestion ;

QUE vous devez intervenir afin de mettre fin à cette prise d’otage des Québécoises et Québécois qui vous ont élu et qui demandent que leurs droits soient respectés ;

QU’il s’agit d’un dossier de nation à nation. Laisser des citoyens régler cela eux-mêmes sur le terrain est irresponsable et ne peut que mener à une escalade de tensions et de violence. Un véritable chef n’attend pas que la crise éclate : il agit pour l’éviter et la résoudre;

QUE dans ce contexte, nous vous demandons de mettre en place **une réelle cellule de crise** afin de régler une fois pour toutes cette situation ;

QUE nous tenions à préciser que le gouvernement du Québec portera la responsabilité de tout dérapage malheureux qui pourrait survenir sur le terrain si aucune action n’est entreprise rapidement ;

QUE l’urgence est réelle et immédiate. Nous vous demandons d’agir dès maintenant afin d’éviter une détérioration irréversible du climat social et économique. Le temps presse : nous attendons, Monsieur le Premier Ministre, de votre gouvernement, une réponse rapide et des gestes concrets.

Demandes d’aide financière :

Résolution 2025-09-345

Demande de commandite – Troisième édition du souper d’Halloween à emporter

CONSIDÉRANT QUE lors de la deuxième édition, la municipalité a procédé à l’achat de 3 boîtes-repas et de 25 pots de 1 litre de sauce à spaghetti pour un montant total de 420,00 \$;

CONSIDÉRANT QU’avec les dons recueillis, le Centre de service scolaire de l’Estuaire pourra contrer le décrochage scolaire, favoriser l’implication et le dépassement et développer le sentiment d’appartenance des élèves à l’école et à la communauté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser une commandite de catégorie argent au montant de 255,00 \$ ainsi que l’achat de 25 pots de sauces à spaghetti et de 4 boîtes repas lasagnes à la viande; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2025-09-346

Demande d’appui financier – Association du cancer de l’Est du Québec

CONSIDÉRANT, la mission de l’Association du cancer de l’Est du Québec est primordiale ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de décès au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE L’Hôtellerie Omer-Brazeau est l’une des plus imposantes au Québec et est la seule à desservi un aussi lare territoire et qu’elle accueille chaque année au-delà de 200 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins physiques et psychologiques des personnes que nous soutenons, nous devons maintenir un ensemble de services cruciaux et multiplier nos efforts pour en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT QU’ils ont besoin de nous pour offrir, année après année, des services indispensables à votre population, le soutien des villes et les municipalités du territoire est incontournable. Nous vous invitons à contribuer financièrement par un engagement de notre municipalité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande d’aide financière.

Résolution 2025-09-347

Commandite souper interculturel

CONSIDÉRANT QUE Carrefour jeunesse-emploi de la Haute-Côte-Nord sollicite une commandite pour la tenue de la deuxième édition du souper interculturel à Sacré-Cœur prévu le 20 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet événement interculturel permettra entre autres de déguster des mets issus de différents pays et d’en faire une nouvelle tradition annuelle pour les gens de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QU’il est proposé un partenariat afin d’aider à couvrir une partie des frais reliés à l’événement comme suit :

Plan de visibilité		
Partenaire	Montant de la commandite	Billet(s) offert(s)
Citoyen	1000 \$	6
Altruiste	500 \$	4
Collaboratif	400 \$	2
Humaniste	300 \$	1
Inclusif	200 \$	0

CONSIDÉRANT QU’il serait un honneur de compter sur un ou plusieurs élus municipaux pour la tenue de cette soirée et de celles des années à venir;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, le versement d’une aide financière au montant de 400 \$ à titre de partenaire collaboratif; le coût étant approprié à même le budget régulier et que selon la Politique de location de salle en vigueur, la salle soit payée par l’organisme ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses des élus désirant participer à cette rencontre.

Résolution 2025-09-348

**Demande d'aide financière – Soirée-bénéfice pour la fibrose kystique
- le 15 novembre 2025**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité organisateur Soirée-bénéfice pour la fibrose kystique - le 15 novembre 2025, datée du 8 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT, le comité organisateur demande le prêt de la salle, le système de son, et ceci, gratuitement ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser le prêt de la salle et d'autoriser le prêt du système de son, pourvu que monsieur Hugues Hovington s'occupe de celui-ci.

Affaires nouvelles :

Résolution 2024-09-349

Affichage d'un technicien(ne) en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à l'embauche d'un nouveau technicien(ne) en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi doit être affichée pour pourvoir ce poste ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en urbanisme.

Résolution 2025-09-350

Ajournement de la séance du conseil municipal

IL EST PROPOSÉ par Mme Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit ajournée au mardi 9 septembre 2025 à 20 h 12.

RÉSOLUTION 2024-09-351

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 10.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général et
greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire